



Procès-verbal de la 38^e Assemblée Générale ordinaire de l'ASMT, 9 mars 2019

Anne Bolli Lemièr, membre du comité, introduit l'assemblée générale ordinaire avec beaucoup d'engagement physique : taper du pied, frapper dans les mains, de petits cris doux et forts. Elle utilise tout son corps comme instrument de percussion... et tout le monde participe par imitation. L'attention est ainsi captée de façon ludique et l'assemblée peut commencer dans la bonne humeur, avec calme et concentration.

La présidente Ursula Wehrli Rothe remercie Anne Bolli pour la "mise en bouche" et ouvre l'assemblée générale 2019 de l'ASMT. Elle remercie l'assemblée nombreuse, particulièrement ceux et celles qui ont un long chemin à faire. Elle remercie les deux traducteurs professionnels Linda Rothenberg et Benjamin Ilchner qui nous accompagneront tout au long de la journée. Elle remercie Dorothee Hauser, secrétaire, qui se charge de la rédaction du procès-verbal, et toutes ses collègues du comité qu'elle présente par leurs noms.

Nos hôtes de cette année sont la juriste de notre association, Marion Morad, et Robert Studler, membre externe de la commission éthique.

19 membres se sont excusés, dont Serge Ventura, responsable de la formation romande de musicothérapie ERM, Benjamin Schwarz, responsable de la formation FMWS, notre réviseur de comptes interne Fabian Müller ainsi que Christine Gasser, nouvelle membre du comité à élire, qui est absente pour cause de maladie.

Beatrice Neidhart et Rahel Roth sont désignées scrutatrices.

L'assemblée compte, après l'arrivée tardive de 4 membres, 37 membres ordinaires et 1 membre associé. Ursula Wehrli Rothe déclare l'assemblée ouverte et valide.

Sandra Lutz et Christa Steingruber annoncent une information pour le point de l'ordre du jour *Divers*. Des livres de la série *Zürcher Schriften zur Musiktherapie* et des livres sur la musicothérapie en provenance d'un don du Prof. Rémy Droz de Genève seront à disposition.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 10 mars 2018 à Berne

(publié dans la Newsletter de mai 2018)

Le procès-verbal de l'AG 2018 est également accepté à l'unanimité.

3. Rapport annuel 2018

Ursula Wehrli Rothe lit le rapport annuel (voir rapport annuel ASMT). Elle ajoute que l'ASMT fait officiellement partie d'ARTECURA depuis le 8 mars 2019. Avec Susanne Korn, elle a présenté l'ASMT la veille à l'assemblée des délégués d'ARTECURA. L'ASMT a été chaleureusement accueillie comme nouveau membre.

Mutation de membres en 2018 :

- 13 nouveaux membres : 10 ordinaires, 2 associés, 1 membre de soutien
- 13 démissions
- 2 suspensions
- 1 exclusion

Les nouveaux membres sont nommés et applaudis.

Nous comptons actuellement 264 membres, à savoir 222 ordinaires, 33 associés, 6 de soutien et 3 membres d'honneur.

Le rapport annuel est accepté à l'unanimité, sans abstention, et applaudi.

4. Changement de statuts : combien de fois l'affiliation peut-elle être interrompue ?

Suite à plusieurs demandes successives de membres de suspendre leur adhésion, le comité désire préciser la fréquence et la durée d'une suspension par une mention dans les statuts. Il propose le texte suivant :

Changement de statuts Art.8

ancien :

Toute affiliation peut être momentanément interrompue par communication écrite au comité

nouveau:

L'affiliation comme membre peut être temporairement suspendue **au maximum** deux fois, **pour une période maximale de 5 ans** par notification écrite au comité.

La discussion qui suit contient la durée de la suspension (3 à 5 ans à l'étranger) et les conséquences (obligation de formation continue pendant la suspension ? Les membres sont-ils informés des conséquences : pas d'accès à la page web, pas d'informations par mail ?) Dorothée Hauser confirme que les membres sont toujours tenus au courant. Après 10 min. de discussion, la proposition du comité est soumise au vote.

25 voix acceptent la proposition, 4 la refusent, 7 membres s'abstiennent. La proposition de changement de statuts est acceptée.

5. Rapports des commissions

5.a EMTC (European Music Therapy Confederation)

Beate Roelcke énumère les activités de l'EMTC de l'année écoulée (voir rapport EMTC). Elle remercie le comité de l'ASMT pour sa confiance. Le rapport est accepté et applaudi.

5.b Commission de la formation continue

Doris Mäder lit le rapport de la commission de la formation continue. En 2018, pour la 1^{re} fois, l'ASMT a organisé une formation à la suite de l'AG, ce qui est également le cas en 2019. Les organisatrices se tiennent une nouvelle fois à disposition, mais désirent savoir lors d'une brève discussion comment les membres présents voient les futures formations continues organisées par l'ASMT. Jacqueline Stohler pose les questions suivantes :

- quels sujets ?
- quelle fréquence ?
- quelle durée ?

Les avis suivants découlent de la discussion : englober d'autres formes de thérapies ; coordonner la formation de l'ASMT avec d'autres formations ; l'après-midi de l'AG serait appropriée pour des échanges professionnels (p.ex. des tables rondes avec des thèmes professionnels définis...) ; une journée entière de formation consoliderait le réseautage entre les membres.

Pour obtenir une meilleure image de l'opinion de tous les membres ASMT, la commission de la formation continue rédigera un questionnaire qui sera envoyé par mail à tous les membres. Jacqueline Stohler invite chacun à donner leur opinion et à répondre au questionnaire. Elle remercie les organisatrices de la formation continue et remercie Doris Mäder pour la lecture du rapport.

5.c Commission éthique

Nicole Droin lit le rapport de la commission éthique (voir le rapport de la commission éthique). Il n'y a pas eu de cas de litige à traiter en 2018.

Mandatée par le comité de l'ASMT, la commission éthique s'est penchée sur la question si une commission éthique a encore un sens au sein de l'ASMT, étant donné qu'ARTECURA a sa propre commission éthique et que l'ASMT en fait désormais partie. La commission éthique a envoyé sa réponse et sa prise de position à tous les membres, elle était envoyée avec l'invitation à l'AG. Elle propose que l'ASMT garde sa propre commission éthique et que l'AG vote à ce sujet.

Le rapport est accepté et applaudi.

6. Votation : l'ASMT a-t-elle besoin d'une commission éthique (CE) propre en tant que membre d'OdA ARTECURA ?

Susanne Korn anime la discussion et la votation et s'excuse auprès de la commission éthique que – faute de temps – les échanges et explications entre le comité et la commission éthique n'aient pas pu avoir lieu avant l'AG.

De manière générale, le comité soutient la proposition de la CE d'avoir sa propre CE au sein de l'ASMT. Vu l'absence de litiges jusqu'à présent, il demande à l'AG quelle CE elle envisage : une commission qui intervient uniquement en cas de litiges ou une commission qui est à disposition pour des questions d'éthique et/ou de prévention ? Pour cela, il a préparé un complément au règlement de la commission éthique qui stipule que la CE tient une séance de 3h par année si aucun cas de litige n'est à traiter. Pour des séances concernant des questions d'éthique et de prévention, une demande devra être faite auprès du comité. Dans le cas d'un litige, la commission peut évidemment se réunir sans demande préalable.

La CE est d'avis qu'elle peut travailler de manière efficace uniquement si elle est libre dans l'organisation de ses séances. R. Studler, membre externe de la CE, loue à cette occasion la manière soignée et efficace de travailler au sein de la CE et de l'ASMT. Selon les informations obtenues par la CE, la CE d'ARTECURA est en voie de développement. U. Wehrli a entendu parler de difficultés avec la CE lors de l'assemblée des délégués à ARTECURA, ce qui a mené à une nouvelle réglementation. Ainsi, ARTECURA transmet les messages concernant des litiges directement à leur juriste qui s'occupe d'organiser le suivi.

L'EMTC propose également de maintenir une CE propre à l'ASMT.

Suite à une discussion animée, il s'avère que l'AG désire simplement voter si oui ou non l'ASMT doit maintenir sa CE. U. Wehrli clôt la discussion après 20 min. et demande à l'assistance de voter.

Le maintien de la CE sans changement de règlement est accepté avec 35 voix et une abstention.

Le comité va s'entendre avec la CE concernant les remboursements forfaitaires et éventuellement aussi les mandats.

La présidente remercie la CE pour son engagement.

7. Comptes annuels 2018 / Rapport des vérificateurs de comptes / Décharge du comité / Information Fondation Rossfeld

Anne-Laure Murer explique le bilan présenté par la comptabilité externe. Le montant plus élevé des cotisations des membres est dû au fait que celles-ci ont augmenté de CHF 50.- suite à l'adhésion de l'ASMT à ARTECURA. Les dons sont un soutien au DVD sur Gerda Bächli édité par la ZHdK.

L'assemblée accepte les comptes à l'unanimité et décharge le comité.

8. Election du comité

Démission d'Anne Bolli Lemièr

Il y a 7 ans, le comité a enfin eu un membre originaire de Suisse Romande. Pendant 7 ans, Anne Bolli s'est lancée corps et âme dans le travail. Elle s'est engagée dans les discussions concernant les CGT social et santé dans le canton de Vaud, elle était responsable de l'accueil

des nouveaux membres francophones. Elle a traduit des textes et écrit elle-même des textes officiels, elle a apporté son expérience en tant que musicothérapeute indépendante. L'existence de la page Facebook de l'association est de son fait. U. Wehrli regrette de la voir partir et espère que le fameux "cycle des 7 ans" n'est pas la cause de sa démission. Son esprit créatif et vivant va manquer au comité.

Anne Bolli reçoit un cadeau de départ sous forme d'un bon de cinéma pour les cinémas indépendants de Genève. De son côté, elle remercie le comité pour la collaboration et insiste sur le fait qu'elle repart enrichie de nouvelles connaissances. Elle continue bien sûr à être intéressée par la vie de l'association. Anne-Laure Murer remercie Anne Bolli de l'avoir guidée dans sa première année passée au comité.

Nouveaux membres

Christine Gasser

Christine Gasser est absente pour cause de maladie. Susanne Korn complète sa présentation envoyée auparavant. Elle a remarqué sa vivacité, son engagement et ses qualités professionnelles lors des colloques MAS. Ch. Gasser travaille dans le domaine social, domaine qui n'est pas représenté au comité à ce jour.

Elle est élue à l'unanimité par 35 voix.

Diana Ramette-Schneider

Depuis longtemps, elle admire le travail du comité. Elle travaille en cabinet privé à Berne et enseigne aux futurs professionnels de la santé à la Haute Ecole de Berne. Elle y constate que les étudiants ont très peu de connaissances sur la musicothérapie. Elle désire ouvrir plus encore la profession à l'opinion publique.

Ses séjours aux Etats-Unis et en Allemagne et sa connaissance de différentes langues seront un avantage dans son travail au sein du comité.

Diana Ramette-Schneider est élue à l'unanimité.

Diandra Russo

Diandra Russo est heureuse d'avoir été proposée comme nouveau membre du comité. Après sa formation et son travail comme musicothérapeute aux Etats-Unis, l'ASMT lui a été une sorte de refuge. En travaillant au comité, elle désire rendre à l'association son pareil. C'est une jeune femme *digital native* et manie aisément les Social media.

Lors de sa formation professionnelle aux Etats-Unis, elle s'est engagée dans l'association des étudiants et a rapidement compris que le réseautage dans la profession du musicothérapeute est très important.

Diandra Russo est élue à l'unanimité.

9. Cotisation annuelle

La cotisation annuelle est maintenue à CHF 250.-/150.-.

10. Budget 2019

La présidente lit les rapports des vérificateurs de comptes.

Anne-Laure Murer explique le budget 2019. Les coûts pour les traductions ont intentionnellement été augmentés pour pouvoir assurer des traductions professionnelles lors de formations continues.

Les coûts augmentés pour le comité proviennent de l'augmentation du nombre de membres au sein du comité.

Les coûts de la formation continue sont inclus dans l'organisation de l'AG.

L'entrée comme membre à OdA ARTECURA et les cotisations annuelles sont mentionnées séparément.

Le point *Dons* (cette année soutien pour le film sur Gerda Bächli) est maintenu.

Le budget est accepté à l'unanimité sans abstention. Le comité remercie l'assemblée pour sa confiance.

11. Divers

Livres à disposition

- S. Lutz vend les nouveautés de la série *Zürcher Schriften zur Musiktherapie*, les 6 volumes déjà existants inclus, au prix vernissage
- C. Steingruber informe que le Prof. Rémy Droz de l'Université de Genève prend sa retraite et met à disposition sa collection de livres sur la musicothérapie. Ils sont gratuits pour les membres de l'ASMT.

Ursula Wehrli est la personne à contacter en ce qui concerne l'EPS. La ZHdK informera par e-mail concernant les événements organisés (en mai et en octobre) au sujet de l'EPS.

Prochaines dates de l'AG : 14 mars 2020 et 13 mars 2021

La présidente clôt l'assemblée générale 2019 à 12h25. Elle remercie les membres pour leur participation active et leur attention.

Berne, le 9 mars 2019

La présidente
Ursula Wehrli Rothe

Pour le procès-verbal
Dorothee Hauser